

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Vendémiaire, an VII.



Activés à Milan de deux banquiers toscans, pour se concerter avec le gouvernement. — Détails sur la prise des villes de Salonique, Caïre et Rosette par Buonaparte. — Ordre donné au visir des Serviens, de se mettre en marche avec son armée. — Formule du serment prêté par les matelots irlandais-unis. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Azgara, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussitôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, *rené de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n. 423, butte des Moulins, à Paris.*

TURQUIE.

De Salonique, le 1^{er} fructidor.

Nous savons maintenant positivement que Buonaparte s'est emparé avec la rapidité de l'éclair, de cette ville ainsi que de Rosette & du Caïre. Ces progrès inattendus ont jetté l'Egypte dans la consternation. La Palestine est également dans des trances horribles. A Constantinople où cette nouvelle a été d'abord extrêmement exagérée, tout annonce un vaste plan de défense de la part de la Porte ottomane. Non-seulement les commandans des troupes de terres ont reçu ordre de mettre tout sur le pied de guerre, mais l'amiral a aussi donné des ordres positifs pour mettre la marine dans un état formidable. Il ne sera désormais permis à aucun vaisseau étranger, de quelque nation qu'il soit, d'entrer dans nos ports, & l'ordre le plus rigoureux a été donné de repousser la force par la force. Il a été également défendu, sous les peines les plus sévères, de laisser mettre pied à terre à des équipages appartenans à des vaisseaux étrangers. Constantinople ressemble aujourd'hui à un vaste arsenal & à une école militaire. On y exerce publiquement les troupes, & on y forge partout des armes. La garnison de Salonique s'exerce du matin jusqu'au soir; elle a été pourvue pour long-tems de munitions de bouches & de guerre. Enfin, on ne néglige aucun moyen pour mettre à l'abri d'un coup de main notre port où sont les chantiers les plus considérables de l'Empire ottoman.

ITALIE.

De Naples, le 20 fructidor.

Quoique notre gouvernement ait eu de grandes dépenses à faire depuis cinq ans, sur-tout pour l'entretien d'un nombre considérable de troupes destinées à la défense de la monarchie, ses ressources peuvent suffire à de nouveaux efforts. Les revenus du roi n'étoient précédemment que de six millions de ducats; ils se sont accrus, dans ces derniers tems, de douze millions, par l'augmentation des

impôts qu'on a fait supporter aux propriétaires; à quoi il faut ajouter le produit des réquisitions en or & en argent qui ont été faites par tout le royaume, produit qu'on ne peut pas évaluer à moins de sept millions de ducats, sans compter près de deux millions qu'on attend de la Sicile. Outre cela, on vient de demander, à titre d'imposition extraordinaire, vingt-cinq ducats par cent personnes: & comme la population des Deux-Siciles n'est pas au-dessous de sept millions, on peut compter, pour ce seul article, une rentrée de deux millions de ducats ou environ. Enfin, la monnaie qui a contracté l'obligation de verser dans le trésor public un demi-million de ducats par mois, va même au-delà de ses engagements & verse jusqu'à six cents mille ducats.

De Florence, le 29 fructidor.

Soit par effet de crainte ou d'amitié pour nous, ou de réflexion ou d'apathie, il est certain qu'ici, comme dans tout autre endroit de la Toscane, la fâcheuse nouvelle de ce qui vient d'arriver à notre escadre dans le Levant, a été reçue sans produire le moindre bruit. Le peuple ne prend d'autre intérêt qu'à voir bientôt la paix rétablie. Comme il est parcimonieux, peut-être un peu avare, & pour dire vrai, comme il n'est riche que de sa propre industrie, il ne s'inquiète que de ce qui peut la mettre en activité.

De Milan, le 4^e jour complémentaire.

Il vient d'arriver ici deux banquiers toscans, pour concerter avec notre gouvernement l'acquit de deux millions de tournois, dont les traites faites par nous en faveur de la république française, ont été escomptées dans le mois de pluviôse dernier par les négocians de Livourne, à l'insinuation & avec la garantie du grand-duc. Ces deux banquiers paroissent assez intelligens; & on ne peut pas douter qu'ils ne réussissent au gré de notre république & des agens français. On croit que les instructions qu'ils ont reçues de leur gouvernement, sont conformes aux principes par lesquels la Toscane a eu la sagesse de maintenir constamment la bonne intelligence entre elle & les deux républiques.

HONGRIE.

De Brünn, le 29 fructidor.

Dans les derniers jours du mois passé, on a publié à Belgrade un firman, qui ordonne au visir des Serviens, Agi Mustapha, de se mettre en marche avec son armée, pour être embarquée sur une flotte qui l'attend dans la Méditerranée, où il croisera pour empêcher tout ennemi de débarquer dans les pays de sa hauteesse.

La maladie pestilentielle qui, dans les environs de Semlin, avoit moissonné tant d'hommes & de bestiaux, a entièrement cessé dans ces environs, ainsi que dans ceux de Belgrade.

AUTRICHE.

De Vienne, le 1^{er} jour complémentaire.

Le capitain pacha est de retour à Constantinople, & se dispose à mettre à la voile avec l'escadre ottomane, pour se rendre, à ce qu'on croit, en Egypte avec des troupes qui se rassemblent de tous les points de l'empire ottoman.

Notre gouvernement continue ses préparatifs guerriers, sur-tout depuis la nouvelle de la défaite de la flotte française. Les grenadiers hongrois & cinq régimens de cavalerie ont en ordre de passer en Italie; les Waradins vont en Dalmatie. L'armée autrichienne s'étend de Zara jusqu'à Carlstadt, delà à Laibach & Klagenfurth sur Brixen, jusqu'à Vérone. Elle consiste en 180 mille hommes d'infanterie & 30 mille de cavalerie.

Les Russes marchent en deux colonnes, l'une de Kamnieck, l'autre de Brodi. Il y a déjà à Lemberg beaucoup d'officiers russes qui font des dispositions pour la marche de ces deux colonnes qui seront dirigées, l'une vers Caschau & la Hongrie, l'autre, sur Teschen & la Moravie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 1^{er} jour complémentaire.

On a instruit le procès de quelques matelots soupçonnés de conspiration; ils appartenoient à l'équipage du *Gladiator* à Portsmouth. Voici le serment qu'on les accuse d'avoir prêtés, serment qu'un journal ministériel rapporte textuellement en ces termes :

« Je jure d'être fidèle aux Irlandais-Unis qui combattent en ce moment pour la bonne cause contre les tyrans & les despotes; de défendre leurs droits jusqu'à la dernière goutte de mon sang, & de garder le secret inviolablement renfermé dans mon cœur. Je promets de conduire le vaisseau à Brest au premier moment qu'il mettra en mer, de tuer tous les officiers, & tous les matelots qui s'opposeroient à ce dessein, excepté le maître, d'arborer un drapeau vert portant une harpe peinte; & ensuite de tuer et de détruire tous les protestans.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 3^e jour complémentaire.

On mande de la Zélande qu'on a entendu en pleine mer une forte canonnade; & l'on a appris par le retour de la poste qu'une flotte anglaise, accompagnée d'un grand nombre de vaisseaux de transport, avoit paru à l'embouchure du Texel. On est ici dans de grandes inquiétudes, à cause que le vent est très-favorable à l'ennemi, & qu'on craint qu'il ne tente une expédition sur nos côtes.

De l'essingue, le 5^e jour complémentaire.

Aucune flotte ennemie n'a tenté jusqu'à présent de nous attaquer; mais nos craintes se renouvellent depuis deux jours: les flottes combinées reparoissent; une escadre anglaise de deux vaisseaux de ligne, quatre frégates, huit bombardes & brûlots, avec beaucoup de cutters & bâtimens de transport, en tout cinquante-dix voiles sorties de la Tamise, augmente encore ces inquiétudes. Ce qui nous tranquillise un peu, c'est que le vent leur ayant été favorable, ils auroient déjà dû paroître s'ils eussent eu des vues sur nos côtes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Marseille, le 1^{er} vendémiaire.

Le commissaire en chef de la marine à Marseille prévient les négocians qui voudront expédier des comestibles à l'isle de Malte, qu'il leur en sera payé par l'ordonnateur du port de Toulon, savoir: pour chaque charge de bled qui sera introduite dans l'isle, une prime de 1 fr. 50 cent; pour chaque barrique de vin, *idem* 2 fr.; pour chaque quintal de salaisons, *idem* 2 fr.

Il les prévient encore qu'il passera avec eux des traités par lesquels le paiement de la valeur de leurs chargemens leur sera garanti, dans le cas où ces mêmes chargemens seroient appréhendés par les différens agens du gouvernement dans ladite isle.

Marseille, 4^e jour complémentaire, an 6.

Le commissaire en chef de la marine, POMME.

De Bruxelles, le 10 vendémiaire.

La majeure partie des garnisons de Berg-op-Zoom, Breda, Bois-le-Duc & autres places de la république Batave qui sont sur la frontiére de nos départemens, sont en marche pour se rendre sur différentes parties des côtes de la Hollande, sur-tout vers le Texel.

Si l'on veut croire quelques lettres de Vienne arrivées en cette ville, l'avant-garde des troupes russes seroit entrée en Gallicie. Les mêmes nouvelles annoncent l'arrivée à Vienne de quelques commissaires russes, chargés de se concerter avec le ministre de la guerre, sur la route, le logement & la nourriture de cette armée.

De Paris, le 13 vendémiaire.

On assure que le citoyen Aymar, successeur de Guignone à Turin, est parti pour sa destination.

— Le citoyen Descorches, envoyé à Constantinople, doit partir après-demain pour s'y rendre.

— Le ministre plénipotentiaire de Portugal est parti hier matin de Paris.

— Des lettres de Milan disent que le général Brune est à Rome.

— On mande de Rastadt, le 9 vendémiaire, que nos ministres n'ont pas encore présenté leur réponse à la dernière note de la députation de l'Empire, mais qu'elle le sera demain ou après-demain.

— Il ne faut accuser les morts qu'avec beaucoup de circonspection; ceux, sur-tout, qui ont péri avec gloire pour la cause de la république. Ce n'est donc qu'avec beaucoup de défiance qu'il faut accueillir le bruit répandu que Buonaparte, après être débarqué en Egypte, avoit donné à l'amiral Brueys l'ordre de repartir, dès le lendemain pour Corfou; & que l'inexécution de cet ordre & la lenteur que l'amiral mit à préparer son départ, sont au nombre des causes qui ont amené la perte de notre flotte de la Méditerranée.

— La gazette de la cour de Vienne, dément entièrement le bruit de la prétendue défense faite à tous les employés Autrichiens, d'avoir aucune communication avec les agens diplomatiques des autres puissances.

— Les feuilles allemandes annoncent que les beys, attaqués par Buonaparte, ont fait une vive résistance; que furieux de leurs défaites, ils ont exercé les plus grandes cruautés contre les chrétiens Européens qui se trouvoient en Egypte, & qu'ils se sont ensuite retirés dans les déserts de la Lybie.

— On a hier au soir répandu le bruit dans Paris & dans les deux conseils, que le ministre de la marine avoit reçu d'Irlande des dépêches, desquels il résultoit que la prise du corps commandé par Humbert étoit une fable envoyée sur le continent par le ministère anglais pour empêcher le départ de la seconde expédition; que loin d'être battu, Humbert avoit eu des succès, & reçu des renforts qui avoient porté ses troupes à six mille hommes; qu'il avoit fait tant de prisonniers, qu'il avoit été obligé de les renvoyer sur leur parole; qu'il avoit pris aux anglais 10 à 12 pièces de canon, avec 200 officiers.

On sait aujourd'hui que ces nouvelles sont venues par un officier que Humbert a envoyé au ministre de la marine. Cet officier a donné l'assurance d'un avantage important remporté par nos troupes le 3^e jour complémentaire. Il a soutenu que jamais nous n'avions éprouvé d'échec; & qu'il avoit vu débarquer 3 mille hommes amenés par notre division dernièrement sortie de Brest.

Nous souhaitons vivement que cette nouvelle se confirme. Le journal officiel n'en parle pas encore aujourd'hui.

Nous devons observer que les lettres du lord Cornwallis & du général Lake, d'après lesquelles nous avons, comme nos autres confrères, publié la capitulation de nos troupes en Irlande, sont textuellement tirées des gazettes de Rotterdam & de Francfort, qui les donnoient comme prises dans la gazette de la Cour de Londres.

— On assure, d'après une lettre de Londres, en date du premier vendémiaire, que Pitt est fait lord; qu'il quitte en conséquence la chambre des communes; qu'un courrier extraordinaire est allé chercher en Ecosse M. Dundas pour prendre sa place; que la flotte de l'amiral Bridport est rentrée à Torbay, presque toute désemparée par les coups de vent; que cinq autres vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Gardner, sont aussi relâchés à Plymouth.

Si ces nouvelles sont certaines, elles doivent faire espérer que notre division de Brest aura passé sans obstacle.

— Le général Kilmaine a déclaré en état de siège le Havre, & toutes les autres villes situées sur la côte de la Manche & menacées par l'ennemi.

— L'administration centrale de la Seine a pris, le second jour complémentaire, un arrêté qui porte que la célébration des décadis se fera dans les ci-devant églises remises à l'usage des citoyens par les loix des 11 & 30 prairial an 3. Tout exercice de culte devra cesser dans ces édifices le décadé à huit heures & demie du matin, & ne pourra reprendre qu'après la fin des fêtes décadaires, & ne pourra durer plus de six heures du soir en hiver, & huit heures en été. Les signes de tous les cultes devront, pendant la présence de l'administration municipale, être enlevés ou voilés, & on ne pourra, durant la célébration du décadé, paroître dans ces édifices, avec aucun habit affecté à des cérémonies religieuses.

— Si on en croit quelques lettres de Strasbourg, le général Schawembourg va entrer dans le pays des Grisons.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Lettre écrite par le ministre de l'intérieur à M. le chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne.

Paris, 4^e jour complémentaire, an 6.

M. l'ambassadeur, j'ai l'honneur de vous adresser quelques exemplaires de la lettre que j'ai écrite aux différens départemens de la république, pour y engager les arts & le

commerce à rendre plus actives & plus étendues leurs relations avec l'Espagne. Il est bien agréable pour moi de leur annoncer que le roi d'Espagne accorde aux produits de notre industrie, une protection aussi flatteuse que formellement prononcée.

Le choix qu'il avoit fait de votre personne, M. l'ambassadeur, pour le représenter auprès de la république française, étoit moins pour vous une marque de son estime qu'un gage de son amitié pour la France. Il nous en a donné une nouvelle preuve, en fermant aux marchandises anglaises, l'entrée de ses états. C'est maintenant qu'on peut, avec vérité, dire aux français: *Plus de Pyrénées*. Je le dis à nos artistes, je le dis à nos négocians; & j'ose leur répondre que les insulaires nos rivaux, ne parviendront pas à rétablir ces barrières tant que l'Espagne confiera ses intérêts à des ministres tels que vous.

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau).

Le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, au citoyen ministre de l'intérieur.

Paris, ce 25 septembre 1793.

Citoyen ministre, je viens de recevoir, avec la plus grande satisfaction, votre lettre du quatrième jour complémentaire, avec les exemplaires de celle que vous avez adressée aux départemens de la république, pour ranimer l'industrie & le commerce, en leur proposant les facilités que l'Espagne leur fournit par sa position, par son amitié avec la France, & par la proscription des marchandises anglaises.

La république peut compter sur la loyauté du roi son maître, & de sa nation, qui se plaira toujours à resserrer les liens qui l'unissent à la France, son alliée naturelle, en partageant avec elle un commerce qui doit les enrichir également, en abaissant celui d'un gouvernement orgueilleux & monopoliste.

Les expressions personnelles dont vous m'honorez, flattent infiniment mon cœur, & je les reçois avec reconnaissance par l'organe d'un ministre aussi éclairé que vous, & comme des sentimens d'un gouvernement dont j'ambitionnerai toujours de mériter l'estime & la confiance.

Recevez, citoyen ministre, les assurances de ma haute considération.

Signé, J. NICOLAS DE AZARA.

FINANCES.

« Les écrivains les plus circonspects doivent cependant émettre leur vœu, lorsqu'il s'agit d'une mesure tellement importante, qu'elle se lie à tous les intérêts publics & privés. Tel est en ce moment le projet d'impôt sur le sel. On l'attaque, on le défend avec la même opiniâtreté: les uns le regardent comme le moyen le plus désastreux; les autres assurent qu'on ne trouvera aucun expédient aussi salutaire. Nous partageons l'avis de ces derniers; nous croyons que les citoyens amis de l'ordre & des loix se soumettront sans murmure à une taxe qui ne coûtera pas à chacun d'eux quarante sols par an, & qui offrira au gouvernement de grandes ressources. Les impôts qu'on propose d'établir sur les objets de luxe auroient beaucoup plus d'inconvéniens, ils seroient, pour les riches, une espèce d'inquisition; ils priveroient l'ouvrier de son travail; ils mécontenteroient toutes les classes de la société & ne produiroient presque rien ».

(Article communiqué).

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen JOURDAN.

Séance du 13 vendémiaire.

Ludot fait adopter un projet de résolution que les jugemens qualifiés rendus en dernier ressort ne pourront être attaqués, que par voie de cassation.

Un membre propose un projet additionnel à la loi sur le jugement des insensés; il tend à renvoyer ces affaires devant un jury spécial.

Poulain reproduit avec quelques changemens le projet sur le paiement de la partie sur enchère des domaines nationaux. Il est adopté, & porte en substance que le tiers consolidé & les bons délivrés aux religieux dans la ci-devant Belgique, seront admis dans ses paiemens; les premiers effets à raison de 15 capitaux, & les autres de 12 capitaux pour un.

Le conseil a discuté & adopté un projet sur les droits de bac. Ce projet a pour objet de régler la liberté des passages, de l'interdire pendant la nuit; de prescrire l'enchaînement des bateaux & bacs hors les tems de service, afin qu'aucun coupable ne s'en empare, & n'échappe aux poursuites de la justice; d'obliger les détenteurs de bacs & bateaux d'avoir un batelet ou petite barque à la suite du grand, pour porter secours à ceux auxquels une chute imprévue feroit courir quelque danger & obliger les nautonniers, lorsque le passage est fréquent, & la traversée longue, d'avoir deux bacs ou bateaux, parce qu'il est lors des crues d'eau, que s'il falloit attendre le retour du bateau, la moitié du jour se passeroit dans cette manœuvre au préjudice des citoyens, de décider s'il convient d'ordonner le passage gratuit des porteurs d'ordres relatifs au service public, tels que les cavaliers de gendarmerie, les troupes en marche, les officiers lors de la durée & dans l'étendue de leur commandement, les juges-de-peace & administrateurs lorsqu'ils se transportent pour raison de leurs fonctions, & pour tant d'éviter les abus qu'entraîneroient les exceptions trop multipliées, & de ne pas les étendre à ceux qui tirent un lucre de leur entreprise, encore qu'elle soit pour la chose publique; ainsi ne profiteront point de l'exemption les entrepreneurs d'ouvrages & de fournitures, même ceux des charrois à la suite des troupes, car c'est une entreprise lucrative & salariée.

CONSEIL DES ANCIENS.
Présidence du citoyen DECOMBEROUSSE.

Séance du 13 vendémiaire.

Sur le rapport de Delamarre, le conseil approuve une résolution du 7 vendémiaire, portant qu'il sera perçu sur les rôles servant au recouvrement des contributions de l'an 6 à compte des contributions directes de l'an 7, un décime par franc sur la contribution foncière, & un décime également par franc sur les trois cinquièmes de la contribution personnelle; mobilière & somptuaire.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux expropriations forcées.

Lassée reproche à la résolution de ne point accorder des délais assez longs pour les poursuites d'expropriation trop vite le débiteur, de ne point donner assez de publicité

à la poursuite d'expropriation pour attirer un grand nombre d'enchérisseurs, & mettre de la chaleur dans les enchères.

Lefebvre-Cayet auroit voulu que la vente des biens fût affichée dans la commune où se tient le marché le plus voisin du lieu de la situation des biens. Il croit que le délai de trente jours accordé pour faire mettre & notifier de nouvelles affiches dans le cas où les premières enchères n'auroient pas couvert quinze fois le revenu du bien, n'est pas suffisant, attendu que le bien peut être situé à une extrémité de la république, & le débiteur demeurer à l'autre. Il combat, comme Champion (du Jura), l'article qui fait retomber sur le créancier poursuivant tous les frais de poursuite, dans le cas où le premier adjudicataire ne seroit pas solvable.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 13 fructidor, relative aux postes aux chevaux.

Champion (de la Meuse) défend la résolution; il soutient que la sûreté & la célérité qu'exigent les relations politiques & commerciales, obligent de ne point confier la conduite des malles à des loueurs de chevaux qui ne présentent aucune responsabilité, mais bien aux maîtres des postes qui en présentent toujours une très-grande.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 13 vendémiaire.

Amsterd.....	59 ⁵ / ₈ , 60 ¹ / ₄ .	Rente viagere... 18 f. 75 c.
Idem cour.....	56 ⁵ / ₈ , 57 ¹ / ₈ .	Rente provis..... 19 f.
Hamb.....	193 ¹ / ₂ , 191 ³ / ₄ à 192.	Tiers cons..... 17 f. 88 c.
Madrid.....	11 f. 56 c.	Bon ² / ₄ 2 f. 32 c.
Mad. effect.....	14 f. 56 c.	Bon ³ / ₄ 2 f. 30 c.
Cadix.....	11 f. 56 c.	Bon ⁴ / ₄ 35 f. 50 c.
Cad. effect.....	14 f. 56 c.	Or fin..... 106 f.
Gènes.....	97 ¹ / ₄ à ¹ / ₂ , 95 ³ / ₄ .	Ling. d'arg..... 50 f. 75 c.
Livourne.....	105 ¹ / ₂ , 104 ¹ / ₂ .	Portugaise..... 97 f. 50 c.
Bâle.....	pair, 1 ¹ / ₄ à 1 per.	Piastre..... 5 f. 40 c.
Geneve.....	3 per.	Quadruple..... 81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée..... 26 f. 40 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain..... 35 f. 15 c.
Montpellier.....	pair 8 j.	

Esprit ³/₄, 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f. — Huile d'olive, 1 fr 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 f. 10 c. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 5 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel of.

Psyché et Cupidon, épisode traduit du latin d'Apulée, avec le texte à côté & des notes, par J. F. C. Blanvilliers, in-16. Prix, 1 fr. 25 cent. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs, n° 10.

Le même libraire publiera, conjointement avec le citoyen Warée, libraire, quai des Augustins, dans le courant de brumaire prochain, une nouvelle édition in-8° du Dictionnaire des Rimes de Richelieu, revue, corrigée, & considérablement augmentée, par le citoyen de Wailly, dont le mérite & les talens sont connus par ses différens ouvrages qu'il a publiés sur la grammaire française.

Nota. Tous les exemplaires seront signés par les citoyens Plassan & Warée.

A. FRANÇOIS.